

# Info habilitation

Animation du réseau

Meilleurs Voeux 2023

## DU NOUVEAU A L'HABILITATION



Nous souhaitons la bienvenue à **Bénédicte COIRATON** nouvelle Chargée d'habilitation et une bonne retraite à **Marie-Hélène COATRINÉ** qui nous quitte après plusieurs années à votre service.

**Bénédicte** rejoint l'équipe en charge de l'habilitation avec **Marie AGUILAR**, **Séverine DESQUINES** et **Eric BOUSCHBACHER**.

Contactez-nous : [prevention.habilitation@carsat-mp.fr](mailto:prevention.habilitation@carsat-mp.fr)

## OUVERTURE FORPREV 2 ça y est !



Depuis le 10 janvier 2023, Forprev 2 est accessible pour l'ensemble des utilisateurs du réseau.

Vous pouvez vous familiariser avec ce nouvel outil sur le webinar : <https://www.forprev.fr/public/edito/site/forprev2juin.mp4>.

Les demandes en cours d'instruction transmises en fin d'année 2022 basculent dans la nouvelle version. Pour les habilitations actives, les sessions réalisées durant la bascule des données sont à enregistrer dans les **3 mois** qui suivent le dernier jour de la formation. L'arrêt de Forprev n'a donc pas d'incidence sur l'activité de votre entité, il suffit de faire vos saisies maintenant que l'accès est possible.

Forprev 2 évolue vers le **TOUT NUMÉRIQUE : la gestion de vos demandes se fera entièrement en ligne** : fin des envois par courrier ou mail, l'ensemble des pièces exigées au cahier des charges de chaque dispositif devra être téléchargé via Forprev 2.

## WEBINAIRES FORPREV2



2 webinaires relatifs à l'applicatif Forprev 2 vous sont proposés les **lundi 30/01 et jeudi 9/02 2023**. Ils interviennent quelques jours après l'ouverture de l'outil afin de le découvrir et préparer toutes vos questions.



En cas de problème technique, seule l'équipe maintenance informatique FORPREV pourra vous orienter :

☎ 01 40 44 30 44

@ [contact@forprev.fr](mailto:contact@forprev.fr)



Date limite d'envoi pour la CNH d'avril : 17 février 2023



### Actualités SST

#### BIENTÔT sur le CLOUD

Aide-mémoire **SST** (ED4085) nouvelle version accordant une plus large place à la **Prévention**

Les **certifications** Sauveteur secouriste du travail (**SST**) et Former des sauveteurs secouristes du travail (**Formateur SST**) **ne seront plus inscrites au Registre Spécifique dès le 24/01/23** (acteurs), 23/02/23 (formateurs).

Le **financement** via le CPF ne sera plus possible pour les sessions de formation **ayant lieu au-delà de ces dates d'échéance**.

Toutefois, l'ensemble des dispositifs de formation certifiants (\*) reste porté par l'INRS et la branche AT/MP, les habilitations des entités habilitées restent valides.

Les **entreprises** continueront à financer les formations à la sécurité de leurs salariés (Code du Travail Art. 4141-4).

Les **organismes de formation** habilités disposant d'un catalogue de sessions sur le site ED0F (l'espace des organismes de formation) sont invités à prendre leurs dispositions afin d'anticiper la fin de ces enregistrements au RS.

## POUR VOUS Y RETROUVER :

### Entités

SITUATION	FORPREV 1	FORPREV 2
Demande supplémentaire ou renouvellement de votre seule habilitation faite dans Forprev 1	Accessible pour les CEH/gestionnaire (générer les certificats de l'habilitation en renouvellement jusqu'à la fin de l'instruction)	Accessible dès validation favorable par la CNH
habilitation Amiante SS3	Accessible	Accessible
Avec au moins une habilitation active	Inaccessible (sauf demande supplémentaire ou renouvellement)	Accessible

### Formateurs

SITUATION	FORPREV 1	FORPREV 2
fin de certification antérieure au 31/12/2021	Inaccessible	Inaccessible jusqu'à validation d'un éventuel MAC
Date de fin de certificat comprise entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	Inaccessible	Accessible mais sans rôle "formateur" jusqu'à validation de l'éventuel MAC
Date de fin de certificat postérieure au 01/01/2023	Inaccessible	Accessible et mis à jour avec les données de Forprev 1